



Avis d'ouverture

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne et de la Creuse organisent,
pour la région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2020

LE CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE D'ACCES AU GRADE D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (CATEGORIE C)

CONDITIONS D'ACCES

Ouvert :

Pour la spécialité aide-soignant : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique ;

Pour la spécialité aide médico-psychologique : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social, spécialité « Accompagnement de la vie en structure collective ».

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

REPARTITION DES SPECIALITES

SPECIALITE	POSTES	CDG ORGANISATEUR	LIEUX DES EPREUVES
Aide-soignant	80	CDG de la Vienne Téléport 1 Avenue du Futuroscope - Arobase 1 CS 20205 - Chasseneuil-du-Poitou 86962 FUTUROSCOPE CEDEX Tél. 05 49 49 12 10 www.cdg86.fr	Département de la Vienne
Aide médico-psychologique	34	CDG de la Creuse Résidence Chabrières Rue Charles Chareille 23000 GUERET Tél. 05 55 51 90 20 www.cdg23.fr	Guéret

DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	EPREUVE D'ADMISSION A COMPTER DU
Mardi 21 avril 2020	Mercredi 27 mai 2020	Jeudi 4 juin 2020	26 octobre 2020 pour le CDG 86 12 octobre 2020 pour le CDG 23

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale en précisant la voie d'accès et la spécialité, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG organisateur de la spécialité, indiqué dans le tableau ci-dessus selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).